

Vous avez accepté d'être Délégué des parents au Conseil de classe et nous vous en remercions, vous trouverez ci-joint la liste avec la (ou les) classe(s) sur laquelle(s) vous exercerez cette mission.

Pour tenir votre rôle, voici quelques conseils pratiques :

Petit Mémo avant, pendant et après le conseil de classe

Avant le conseil :

- **Prendre contact avec l'autre parent-délégué** titulaire (ou s'il ne pourra assister au conseil, le suppléant) qu'il soit membre de la FCPE ou d'une autre association (**cf LISTE PARENTS-DELEGUES**) pour vous organiser conjointement (photocopies des questionnaires, distribution des questionnaires, prise de parole, RDV avec un professeur etc..).
 - Avant le conseil de classe du 1er trimestre, faites un mot à l'attention du professeur principal (PP) pour le prévenir que vous êtes le délégué-parent de la classe et demandez à ce que vos nom et vos coordonnées soient portées dans le carnet de liaison (une place est prévue).
 - 8-10 jours avant le conseil de classe, transmettre les questionnaires (**cf Questionnaire Trim 1**):
 - Le questionnaire doit être distribué « ni trop tôt, ni trop tard » ; Idéalement pour un conseil qui a lieu en fin de semaine M ou début de semaine M+1, faire distribuer le questionnaire le jeudi-vendredi de la semaine M-1 et demander le retour pour le lundi.
 - A qui donner le questionnaire ?
Quand il s'agit de la classe de votre enfant vous pouvez, s'il est d'accord, lui confier les questionnaires pour qu'il les distribue et les réceptionne. Soit lui demander de confier ces missions au professeur principal (en 6^{ème} c'est parfois le mieux) ou à un délégué de classe.
- Quand vous avez accepté de participer à un conseil d'une classe dans laquelle vous n'avez pas d'enfant, faites transmettre les questionnaires par le professeur principal (PP), en faisant attention aux jours durant lesquels le PP a cours avec la classe concernée.
- Si vous en avez la possibilité et surtout si vous n'avez pas d'enfant dans la classe, préparez un petit texte que vous demanderez à faire insérer dans le carnet de liaison afin d'attirer l'attention des parents sur la distribution du questionnaire.

Par exemple :

Madame, Monsieur,

Votre enfant vous a remis un questionnaire vous permettant de vous exprimer lors du Conseil de Classe par l'intermédiaire des « délégués parents d'élèves ». Nous vous invitons à le remplir pour le XXX au plus tard.

Mr ou Mme XXX à votre disposition au XX XX XX XX (tél) ou adresse@mail.fr

<http://fcpe95-collegedenisdiderot.chez-alice.fr/>

- Lorsque vous avez récupéré tous les questionnaires, faire un bilan (commun avec l'autre parent-délégué).
- Préparer aussi les documents-appréciations (**cf Document Appréciations**) avec le nom de chacun des élèves (**cf LISTE ELEVES**) qui vont serviront lors du conseil de classe (ils serviront pour les 3 trimestres vous permettant ainsi d'avoir un suivi de chacun des élèves au cours de l'année).

Pendant le conseil :

- Après avoir donné la parole au PP, aux professeurs puis aux élèves délégués, le chef d'établissement vous donnera la parole ; Faites alors un bref compte rendu du dépouillement des questionnaires recueillis auprès des parents ;

Attention, on ne doit pas communiquer sur l'identité des parents qui nous ont répondu. Il faut aborder les problèmes signalés de façon impersonnelle. même si vous ne partagez pas l'avis des parents, vous pouvez le préciser en disant par exemple : des parents signalent ...

- Si le PP ne l'a pas suffisamment fait, demander à l'équipe pédagogique d'évoquer la vie et le fonctionnement de la classe (forces, faiblesses, objectifs pédagogiques, projets proposés ...).

Prendre des notes, car c'est cela qui sera reporté dans le compte-rendu !!

Remarque : Ne pas stigmatiser un professeur ; s'il y a un problème particulier avec un professeur, il vaut mieux prendre directement RDV avec lui ou avec le professeur principal (avant ou après le conseil de classe par exemple).

- Suivre attentivement d'un trimestre sur l'autre, ce qui est dit des cas individuels (attention, un délégué de parents s'intéresse à tous les élèves (et non seulement à son enfant et ses copains!))

Après le conseil

- Faire un compte rendu commun avec l'autre parent délégué. Ne doivent y figurer aucune information personnelle. La liste des professeurs présents, le bilan du PP, des élèves et des parents, les moyennes extrêmes, les récompenses et sanctions, sont par contre des éléments importants. Vous pouvez y adjoindre le bulletin de la classe rempli par l'équipe éducative. (**cf modèle Compte-Rendu**)
- Le Compte-Rendu **est co-signé** par les 2 parents-délégués présents au conseil. Le transmettre au chef d'établissement + PP et au bureau FCPE.

- Les textes prévoient que le collège doit se charger des impressions et de la diffusion du compte rendu. Pratiquement, beaucoup de parents délégués font les impressions et les font porter au PP pour diffusion, cette pratique n'est pas une obligation.

Il est important de s'assurer que les comptes rendus ont été diffusés.

A la réunion du conseil local FCPE des collèges

Comme vous le savez, le conseil local FCPE ne peut fonctionner sans informations, nous comptons sur vous pour nous transmettre une copie du compte rendu simultanément à sa diffusion au collège.

Nous espérons que ces conseils vous aideront pour jouer pleinement votre rôle et restons à votre disposition si vous avez des questions complémentaires,

Bons conseils de classe !

***Le bureau du conseil local FCPE
des collèges de Deuil la Barre***